

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 JANVIER 2025**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES :

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : *Samuel GESTRAUD*

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2025-03 DU 06-01

SUBVENTION OGEC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

D GAUDIN quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune verse une subvention à l'OGEC tous les ans.

CONSIDERANT le nombre d'élèves à l'école publique comme suit :

Nombre d'élèves Maternelle à l'école publique : 62

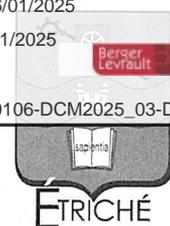
Nombre d'élèves Elémentaire à l'école publique : 88

CONSIDERANT le coût par élève de l'école publique déterminé en rapportant le nombre d'élèves aux charges,

MATERNELLE	Montants 2024
Fonctionnement - Dépenses	51 136.73 €
011 - Charges à caractère général	9 404.69 €
60611 - Eau et assainissement	646.28 €
60612 - Énergie - Électricité	1 459.89 €
60621 - Combustibles	1 241.74 €
60631 - Fournitures d'entretien	353.81 €
60632 - Petits équipements	142.06 €
6064 - Fournitures administratives	154.59 €
6065 - Livres	0 €
6067 - Fournitures scolaires	3 527.81 €
611 - Sous traitance	59.52 €

COMMUNE D'ETRICHE

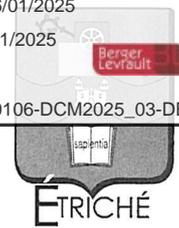
Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	759.53 €
61558 – Entretien et reparations sur biens mobiliers	7.44 €
6156 - Maintenance	685.48 €
626 - Frais de télécommunications	422.36 €
6284 – Redevance ordures ménagères	126.17 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	41 732.04 €
6411 - Personnel titulaire	36 467.75 €
6413 - Personnel non titulaire	7 770.62 €
Personnel administratif	263.16 €
Personnel technique	1 103.97 €
ELEMENTAIRE	Montants 2024
Fonctionnement - Dépenses	39 863.75 €
011 - Charges à caractère général	17 246.42 €
60611 - Eau et assainissement	658.98 €
60612 - Énergie - Électricité	2 072.10 €
60621 - Combustibles	1 762.46 €
60631 - Fournitures d'entretien	502.19 €
60632 – Petits équipements	201.64 €
6064 – Fournitures administratives	219.41 €
6065 – Livres	1 377 €
6067 - Fournitures scolaires	7 528.05 €
611 – Sous traitance	84.48 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	1 078.04 €
61558 – Entretien et reparations sur biens mobiliers	10.56 €
6156 - Maintenance	972.94 €
626 - Frais de télécommunications	599.49 €
6284 – Redevance ordures ménagères	179.09 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	22 617.33 €
6411 - Personnel titulaire	17 228.59 €
6413 - Personnel non titulaire	3 448.30 €
Personnel administratif	373.52 €
Personnel technique	1 566.92 €

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'avenant n°18 à passer avec l'OGEC de l'école privée mixte « Les Templiers » afin de déterminer la participation annuelle allouée par la commune à cet établissement pour l'année 2025.

Cette participation s'évalue comme suit :

	Nombre d'élèves école privée	Cout/élève	Versement 2024
Maternelles	28	824.79 €	23 094.01 €
Elémentaires	41	453.00 €	18 572.89 €
Total	69		41 666.90 € (40 961.50 € en 2024)

Proposition de Monsieur le Maire :

- Approuver l'avenant n°18 à passer avec l'OGEC de l'école privée mixte « Les Templiers » pour l'année 2025
- Approuver la participation de 41 666.90 euros au titre de l'année 2025

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant n°18 à passer avec l'OGEC de l'école privée mixte « Les Templiers » ainsi que la participation de 41 666.90 euros au titre de l'année 2025.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

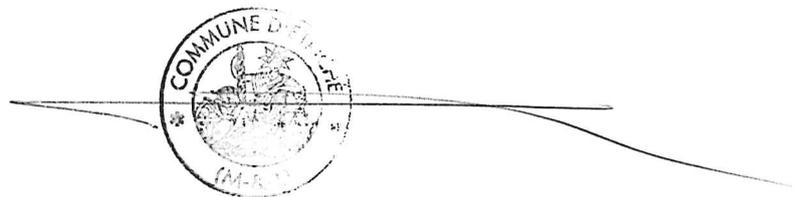
Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

**Secrétaire de Séance
Samuel GESTRAUD**

Etriché, le 7 janvier 2025

**Le Maire
David LAGLEYZE**



Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le



ID : 049-214901324-20250106-DCM2025_03-DE

